

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4620**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Marché attribué à la société TONELLO INGENIEURS CONSEILS : marché de maîtrise d'oeuvre -  
Passerelle de Décines sur le canal de Jonage - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché  
au profit de la société BG INGENIEURS CONSEILS SAS

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bernard

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 9 octobre 2013****Décision n° B-2013-4620**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Marché attribué à la société TONELLO INGENIEURS CONSEILS : marché de maîtrise d'oeuvre - Passerelle de Décines sur le canal de Jonage - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché au profit de la société BG INGENIEURS CONSEILS SAS**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

La société BG INGÉNIEURS CONSEILS SAS, en sa qualité d'associé unique de la société TONELLO INGENIEURS CONSEILS, a décidé la dissolution sans liquidation de ladite société à la date du 31 mai 2013.

La société TONELLO INGENIEURS CONSEILS a été dissoute le 31 mai 2013 et a entraîné la transmission universelle de son patrimoine à la société BG INGÉNIEURS CONSEILS SAS.

Le siège social de la société BG INGÉNIEURS CONSEILS SAS est situé au 1, boulevard Hippolyte Marques, immeuble Metrosud, 94200 IVRY SUR SEINE (n° Siret : 303 559 249 00121).

Un marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldé est concerné : le marché n° 2008-083241E-00 - marché de maîtrise d'œuvre - passerelle de Décines sur le canal de Jonage.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société BG INGÉNIEURS CONSEILS SAS à se substituer ainsi à la société TONELLO INGENIEURS CONSEILS dans le marché communautaire dont elle est titulaire en tant que mandataire du groupement d'entreprises TONELLO INGENIEURS CONSEILS/ARCHITECTURE ET OUVRAGES D'ART à compter de la date de notification du présent avenant.

Cet avenant ne change en rien l'objet du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant de transfert du marché n° 2008-083241E-00 relatif au marché de maîtrise d'œuvre - passerelle de Décines sur le canal de Jonage au profit de la société BG INGENIEURS CONSEILS SAS.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.**